



bn PÔLE EMPLOI FSU

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

Délégué-es du personnel du 13 janvier 2017

§ La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression, alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Promo ou pas ?

L'entretien pour l'attribution ou la non attribution de la promotion est désormais systématique. Rappelez le si vous avez été oublié-e (vous avez jusqu'à fin janvier). Une directive de la DG pour une application stricte de la grille de classification en vigueur. Quelles sont donc les raisons objectives qui justifient de ne plus avoir de marge de manœuvre ? Ex : permettre à un 190-2 de passer à un 200 au lieu d'un 190 base. Réponse : une harmonisation des pratiques de toutes les régions. Une fois de plus l'harmonisation se fait « vers le bas ». Soi-disant que la souplesse ne se pratiquait que sur la partie ouest Occitanie mais non c'était aussi le cas sur la partie est. Sachez que vous pouvez tout de même faire un recours et que le SNU vous accompagne.

Trajectoire GDD

Alors que la direction nous avait plusieurs fois assurée en séance que le dialogue social ne démarrerait qu'en CE le 26 janvier ; elle nous a menti (confère : réunions en agences du 19.01.17). Les collègues ne doivent pas encore se positionner, Les ELD ne peuvent déjà fixer leurs sorts. Faites-nous remonter toutes situations anormales.

Recrutements/mouvements

Sur le dernier mouvement, il y a eu 268 candidatures. La direction confirme que sont recrutés en priorité les CDI, ça nous a fait « rire jaune » et ensuite les CDD sur les postes non pourvus. Sur 108 postes 74 postes ont été pourvus en CDI, 5 CDI n'ont pas eu gain de cause, ils auraient une solution sur le prochain mouvement. Pour les CDD, sont privilégiés les recrutements des CDD ayant au moins 6 mois d'emploi ce qui n'empêche pas les autres de postuler (au moins pour avoir un entretien), sont pris en compte les retours des dapes sur leurs pratiques professionnelles.

Le SNU s'est insurgé sur les non réponses aux candidats (et elles sont nombreuses). Les candidats peuvent se rapprocher du manager recruteur pour savoir ce qui a pêché ?

Mais est-on sur des critères objectifs lorsqu'on parle de « maturité » de projet lorsqu'on postule pour occuper un emploi avec une fiche de poste avec des critères objectifs.

Statut Public

PVI L'entretien de remise ou non remise est systématique. Si vous avez émargé sans avoir eu d'entretien vous êtes en droit de le demander ou d'annoter « n'a pas eu d'entretien ». Pensez à solder vos jours de fractionnement avant le 31.01.17.

Objectifs liés à la prime de Mars

La prime de mars 2016 sera versée en mars 2017, et comme chaque année nous déplorons le retard dans la définition des objectifs .

D
.
P

Délégué-es du personnel du 13 janvier 2017

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

A2S

Nos collègues des A2S ont eu une réunion le 05 janvier les informant de leur réaffectation sur site le 1^{er} mars. Ils doivent remettre une fiche de vœux avant le 23/01 pour une réponse avant le 15 février. Quels sont les critères de choix ? La réponse en DP OUEST a été le lieu souhaité. Mais comment départager en cas de trop de vœux similaires ? La réponse est « il y aura un examen attentif de chaque situation et la recherche d'une solution pour les vœux exprimés », la direction nous assure d'aucune mobilité forcée. Pour info, en séance DP Occitanie EST (Ex Languedoc-Roussillon) du jeudi 12 janvier 2017, le SNU a interrogé l'établissement et a obtenu les réponses ci-dessous :

Les critères qui seront utilisés en cas de candidatures multiples pour un même poste seront :

L'équilibre des compétences par site

La distance entre Domicile et Lieu de travail

Les informations personnelles remontées au Service RH

La Mobilité hors territoire départemental :

Vous souhaitez muter au-delà de votre territoire départemental :

Notez ces éléments dans le pavé **Commentaires** de la fiche de vœux.

Mail.net

Une évaluation va être menée sur deux sites afin de mener une étude qualitative, quantitative et sur le pilotage des mails.net. Pour le Snu tant que mail.net ne sera pas acté et codifié comme activité à part entière, il sera la variable d'ajustement au détriment d'une qualité de service qui doit être délivrée.

Congés exceptionnels

Pour les congés exceptionnels (type décès, mariage...) ceux-ci ne peuvent pas donner lieu à paiement ou récupération s'ils sont pris sur du temps partiel.

Arrêt maladie

Pour des raisons confidentielles, vous ne souhaitez pas donner votre arrêt maladie à votre ELD locale, il ne peut être exigé. Votre obligation est de l'envoyer sous 48h aux RH.

Travailler en plus de Pôle Emploi

Sous CCN, vous pouvez avoir des activités salariées supplémentaires dans le respect de la durée légale du travail, il faut en informer le service GA PAIE. Il est possible dans ce cadre de travailler sur des jours RTT. Non autorisé pour les statuts publics.

Créer une entreprise

Tout-e agent-e Sous CCN à Pôle Emploi peut créer une entreprise :

1. Avertir en amont le gestionnaire RH
2. L'activité ne doit pas être concurrentielle à Pôle Emploi
3. S'assurer de l'accord de l'employeur

Délégué-es du personnel du 13 janvier 2017

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

RH

La loi EL KHOMRI prévoit la mise en place de bulletins de salaires sous forme électronique ; ce n'est pas prévu à Pole emploi..

Un salarié de pôle emploi qui est en disponibilité peut être inscrit à pole-emploi.

Dans des cas exceptionnels vous avez la possibilité de ne pas fournir la copie de votre arrêt médical à votre ELD et de l'envoyer directement aux RH ; mais n'oubliez pas d'en informer votre ELD.

la DR travaille à mettre à jour nos CPF vers le CPA et une instruction est à venir

GESTIONS DES DEPLACEMENTS

Vu l'élargissement de la région et les nombreux kms que cela engendre, il est prévu un déploiement de solutions en ligne (Visio, téléconférences etc...)

Au niveau des changements d'assurance pour les déplacements, une note est en cours de rédaction.

Nous demandons que le numéro d'appel de la nouvelle soit communiqué au plus vite aux agents.

POLITESSE DANS LES MAILS

La direction reconnaît la pertinence de plusieurs OS quant au manque de politesse et de respect dans certains mails internes, qu'ils émanent d'agents ou d'encadrants, et fera en sorte que ces pratiques cessent.

CASTRES

IMMOBILIER : sur Castres un chiffrage est en cours pour modification de l'entrée du bureau palier 1^{er} étage , face à notre insistance et malgré que ce ne soit pas envisagé dans un premier temps, la direction conçoit à faire une étude rapide quant à l'isolation de ce bureau !

CHAISES MUSICALES CASTRES : il s'agit d'une situation particulière qui a nécessité une gestion particulière... le SNU félicite la direction de trouver des solutions aux personnes en difficultés sur un poste et demande qu'il en soit de même pour des collègues en cdi ayant demandés des mobilités sur des postes au final **annoncés** en recrutement externe... et de manière générale sur tous les collègues qui peuvent à l'avenir se retrouver un difficultés.

REUNIONS « RESERVEES »

La direction découvre que des réunions en agence sont faites en fonction de la « spécialisation » des agents !! le SNU rappelle que cela ne doit pas être la règle pour que l'information soit partagée.

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts. La prochaine séance des Délégué-es du Personnel aura lieu le 10 février 2017
<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr